

ÉDITO Par Bosco d'Otreppe

La juste place de l'Etat en matière d'enseignement

Dans l'enseignement supérieur en Belgique francophone, la tentation est grande, dès que l'on évoque un rapprochement ou une fusion entre deux acteurs, d'analyser la démarche sous le prisme d'une lutte d'influence entre les piliers catholique et laïque. Si cette approche peut permettre dans certains cas d'affiner une analyse, elle ne peut plus être prise comme clé de lecture principale. Ainsi, si l'Ihecs discute aujourd'hui avec l'ULB, c'est d'abord pour évoquer des convergences pédagogiques. De même, si l'UCL envisage de fusionner avec Saint-Louis, c'est avant tout parce que les deux acteurs cherchent à unir leurs forces dans un contexte concurrentiel redoutable à l'international.

Pour autant, il ne faudrait pas non plus tout relativiser et penser que tout est égal. Certes, l'enseignement supérieur n'est pas à diviser en deux ou trois clans philosophiques : le paysage qu'il forme est aujourd'hui plus complexe. Néanmoins, en vertu de la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution, il reste organisé par différents acteurs et réseaux qui l'enrichissent d'approches

pédagogiques différentes.

Cette coexistence entre différents acteurs est au cœur de nombreux débats depuis quelques années. En 2013 en effet, soucieux de mieux structurer l'enseignement supérieur, le ministre de tutelle Jean-Claude Marcourt (PS) a fait voter le décret Paysage qui a notamment pour ambition de davantage rationaliser l'offre d'enseignement. Cette volonté était légitime pour éviter des concurrentes stériles et coûteuses entre des établissements voisins.

Depuis lors cependant, dès que surgissent sur la table des dossiers concernant par exemple l'attribution des habilitations qui permettent aux établissements d'enseigner telle ou telle discipline, la difficulté est chaque fois de trouver un juste équilibre entre la rationalisation de l'offre, et le respect de la liberté d'enseignement. Or, dans un contexte de défiance internationale et de concurrence internationale, tout le défi de l'enseignement supérieur belge ces prochaines années sera bien celui-là : rationaliser sans standardiser et appauvrir. Structurer, sans enfreindre la liberté d'association et d'enseignement offerte par la Constitution.